

Mémoire Audiences publiques

Présenté par:

Andrée Poulin et Stéphane St-Laurent
Résidents de Buckland

Projet d'aménagement du Parc éolien du Massif du Sud
de Saint-Laurent Énergies

Le 19 janvier 2011

Monsieur le président,

Nous sommes des résidents de la municipalité de Buckland et propriétaires d'un chalet situé sur la route 216, à proximité de la zone d'étude pour l'implantation d'un parc éolien au Massif du Sud. Nous projetons d'y faire des investissements importants afin d'en faire notre lieu de résidence permanente. Nous avons choisi de nous installer à la campagne pour la tranquillité des lieux, les magnifiques paysages et la proximité de la nature.

Nous avons rédigé ce mémoire parce que nous craignons que ce projet menace cette qualité de vie, la quiétude de notre milieu, notre santé, la valeur résiduelle de notre propriété, nos paysages magnifiques, et la biodiversité. Les impacts d'implantation de soixante-quinze (75) éoliennes, plus particulièrement les effets sonores, infrasons et visuels, nous semblent plus importants et négatifs que le prétend le promoteur.

D'après nos recherches, il est démontré qu'il y aura une baisse de la valeur résiduelle des propriétés situées dans un rayon de 3,2 km d'un parc éolien même si le promoteur prétend le contraire. La valeur de nos résidences et de nos propriétés est importante pour nous. Nous y investissons temps et argent pour en augmenter le prix de revente afin de nous garantir une retraite. C'est plutôt décourageant d'apprendre que nos investissements risquent une baisse de 25 à 40 % due à la présence d'éoliennes à proximité.

Nous constatons qu'une distance de seulement 500 mètres a été considérée entre une éolienne et toute habitation par la MRC de Bellechasse dans son règlement de contrôle intérimaire pour la protection des bâtiments. Nous demandons que les autorités compétentes et que les ministères impliqués dans le dossier des éoliennes réajustent ces normes en conformité avec les normes internationales que recommandent les experts des différents pays et de l'Ontario et les appliquent au projet éolien du Massif du Sud. Il y a des avancées dans le domaine des recherches médicales sur le Syndrome des turbines du vent (Wind Turbines syndrome). Les experts recommandent et proposent une distance minimale de 1.5 à 3 km, allant jusqu'à 5 km entre une éolienne et toute habitation. L'état de la Californie observe même une distance d'exclusion de 3 km afin que le principe de précaution soit respecté. Nous demandons également que la municipalité de Buckland n'autorise aucune implantation d'éolienne dans un rayon minimum de 3 km de toute habitation et tout bâtiment, sans exclusion.

Il y a également la hantise de vivre avec l'idée que tout à coup, l'un de nos voisins décide de succomber à la tentation de signer avec un autre promoteur pour l'implantation d'un autre projet éolien dans le secteur et/ou que St-Laurent Énergies agrandisse son parc en direction de notre future résidence. Cette incertitude risque de mettre un frein, vous le comprendrez, à tous nos projets d'investissements résidentiels. Nous dénonçons la façon dont les promoteurs s'entendent avec les propriétaires privés pour l'installation d'une éolienne sur leur propriété sans tenir compte de leurs voisins qui, d'accord ou pas, en subissent les inconvénients sans recevoir aucune compensation. Cette façon de procéder est socialement discutable, voire même conflictuelle.

Enfin, nous aurions souhaité que nos élus, qui ont un devoir de sauvegarde de notre qualité de vie, de notre santé et de nos intérêts, s'engagent à faire valoir nos droits de citoyen auprès des autorités

et du promoteur. Dans ce dossier, nous avons l'impression que le projet a été accepté uniquement pour des considérations financières et que nos élus ne font que la promotion du projet de St-Laurent Énergies.

Pour toutes les raisons invoquées précédemment, on pense que ce projet n'a pas de place près des lieux habités. Nous croyons que le gouvernement du Québec, par le biais du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, doit orienter la rentabilité d'un projet éolien industriel comme celui du Parc du Massif du Sud en territoire non-habité et non fréquenté par les populations, peut-être à proximité des grands ouvrages de production hydroélectrique à titre d'exemple.

De plus, nous sommes des usagers du parc et nous pensons qu'un projet industriel de soixante-quinze (75) éoliennes est incompatible avec la vocation récréotouristique, la conservation de la biodiversité et surtout la quiétude du milieu naturel du parc.

Nous ne sommes pas convaincus que ce projet éolien soit un levier économique et un important créateur d'emplois pour notre région. Nous pensons qu'il entre en concurrence directe avec la valeur patrimoniale et touristique des lieux, menace des emplois qui dépendent du tourisme, freine le développement immobilier résidentiel, des hébergements de touristes et des résidences secondaires. Il y a beaucoup plus de risques d'impacts négatifs à long terme suite à la perte du cadre naturel du Parc du Massif du Sud. D'ailleurs, la MRC de Bellechasse, dans son RCI reconnaît aussi qu'il y a des impacts importants sur le tourisme : « L'implantation d'un parc éolien serait néfaste à ce milieu et à sa vocation première. » . La MRC croit-elle vraiment au tourisme éolien pour le parc ? Pas nous.

Nous fréquentons le parc et il est fréquenté aussi par de nombreux touristes, justement pour son écosystème exceptionnel, la richesse de sa biodiversité, pour ses paysages magnifiques, la qualité de l'air et de l'eau, la quiétude des lieux et sa localisation à seulement quarante-cinq (45) minutes de grands centres urbains. Il a été démontré en première partie des audiences du Bape que le parc du Massif du Sud abrite une biodiversité exceptionnelle, une vingtaine d'espèces jugées vulnérables à l'échelle régionale, l'un des principaux habitats pour la Grive de Bicknell.

Nous souhaitons, dans l'objectif d'un développement durable que le gouvernement avec les ministères concernés favorisent la création d'une aire protégée au Massif du Sud tel que proposée et soutenue par Nature Québec et le RésEAU des montagnes pour assurer la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel. Nous demandons d'interdire tout développement industriel (éolien ou autre) sur ce territoire public qui serait incompatible avec la protection de ce patrimoine naturel.

Nous joignons à la suite de notre mémoire la liste des références qui appuient notre argumentation.

Merci de porter attention à notre demande.

Andrée Poulin
Stéphane St-Laurent

LITTÉRATURE VÉRIFIÉE et RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES INTERNET

Qualité de vie :

Pour ce qui est de l'impact d'un parc éolien sur la qualité de vie, plusieurs témoignages de gens qui vivent près d'un parc éolien nous parlent des impacts sur la tranquillité, sur la présence d'animaux sauvages, sur le drainage de l'eau, sur l'industrie touristique et sur les relations entre les résidents. Paula Stalh, une résidente de St-George, West Virginia, décrit le bruit des éoliennes (il y en a 44) comme des hélicoptères ou des avions que l'on peut entendre à 300 verges soit 2743 mètres. (Paula Stalh page 2) Elle dit aussi que les animaux ont disparus, que chaque orage fait déborder les ruisseau et cause des dommages aux champs et aux routes. (idem) Finalement, Mme Stalh écrit qu'elle ne ferait pas le voyage pour voir ce genre de paysage, si elle était une touriste.(idem page 3)

Roger Hutzell, un résident de Meyersdale, Pennsylvania, écrit que le bruit des éoliennes l'empêche de dormir. (Roger Hutzell) Le Docteur Robert Larivée, du même endroit, a fait mesurer le bruit par un expert et son rapport démontre que le bruit est beaucoup plus important que ce que le promoteur avait prédit. Plus loin, il reproche aux autorités locales d'avoir mal fait leur travail pour protéger les citoyens. (Robert Larivée)

Plus près de chez nous, à St-Léandre en Gaspésie, Micheline Soucy compare aussi le bruit des éoliennes à un avion. Dans un article de Jean-Simon Gagné (Le Soleil) en septembre 2010, Mme Soucy dit qu'on nous traite comme des « colonisés », que le seul choix qu'on leur donne c'est « ...de se battre entre nous, entre voisins... » et que le gouvernement se cache derrière des concepts creux comme « l'acceptabilité sociale ». Plus loin, M. Gagné nous dit qu'on rencontre beaucoup d'autres personnes «exaspérées par les éoliennes » comme Mme Soucy à St-Léandre. (Les cobayes de St-Léandre, p. 2)

Roger Bernier, l'ancien maire de St-Léandre dit « ...ça n'a pas de bon sens... » les éoliennes sont trop près des résidences. Les élus étaient « prêts à accepter n'importe quoi, au nom du développement économique... ». (idem) Plus de 12 ans après la construction, la municipalité a encore des problèmes : « Encore aujourd'hui, la municipalité se bat pour faire réparer ses routes défoncées par le passage de la machinerie lourde, lors de l'installation des deux parcs éoliens ». (idem page 3)

M. Gagné ajoute qu'il est difficile de ne pas sourire en relisant les promesses des ministres venus inaugurer les parc éoliens: « Il n'était pas question de chicane. Il n'était pas question de bruit. Il n'était pas question de sacrifier les paysages. Il était même question d'attirer les touristes ! » (idem page 4)

Acceptabilité sociale :

Dans un rapport de la Acoustic Ecology Institute, de février 2010, on parle de l'importance des tensions sociale engendrée par la présence d'un parc éolien en milieu rural: Plusieurs résidents parlent franchement des tensions sociales qui sont le résultat du fait qu'ils parlent de leur mauvaise expérience avec le bruit des éoliennes avec leurs amis, leurs voisins et même leurs proches. Des gens qui avaient été des amis toute leur vie, ne se parlent plus. (AEI WindFarmNoise page 22)

Wind Concerns Ontario (WCO), qui compte maintenant 54 organisations citoyennes dans 32 contés de l'Ontario, qui rassemble les gens non pas seulement autour des impacts sur la santé, mais aussi

autour des impacts sur la faune, les micro-climats, les lignes de transmission, les tours et les sous-stations qui, disent-ils, « déchirent le tissu de l'Ontario rural. » (Macleans page 3)

Dans son rapport l'institut national de santé publique du Québec confirme ce déchirement: À la suite de la recension des préoccupations exprimées lors d'enquêtes et d'audiences publiques, l'équipe de l'UQAR a constaté que l'implantation des projets éoliens sont susceptibles d'entraîner des divisions et des controverses au sein des communautés québécoises touchées. Les chercheurs ont noté que, dans certains cas, « la répartition des avantages et des inconvénients entre ses membres constitue une source de conflits. Aussi, des intervenants ont décrit la difficulté de la cohabitation entre les résidents qui retirent des bénéfices du fait de l'installation d'éolienne sur leur propriété et leurs voisins qui, d'accord ou pas, en subissent les inconvénients sans recevoir aucune compensation ». (BAPE Massif du Sud DB19 page 19).

Valeur des propriétés :

Pour ce qui est de l'impact d'un parc éolien sur la valeur des propriétés, Michael S. McCann, un évaluateur professionnel de Chicago, écrit dans son rapport de juin 2010, que les résidences situées dans un rayon de deux miles (3,2 km) d'un parc éolien subissent une perte de 25 à 40 % de leur valeur. (McCann page 5)

David Maturen, un évaluateur du Michigan, conclut dans sa lettre de septembre 2004, que les propriétaires voisins d'un parc éolien devraient être compensés. (Maturen page 4)

Mike McMurray, courtier depuis quarante ans en Ontario, dans un discours de septembre 2010, dit que si les compagnies ne tiennent pas compte des impacts sur la valeur des propriétés et sur la qualité de vie, elles démontrent qu'elles n'ont aucune considération pour la santé et le bien-être de la population et qu'elles marcheront sur les gens pour obtenir leurs subventions. (McMurray page 4)

En 2009, le tribunal d'Angers en France condamne les vendeurs d'une résidence à verser plus de cinquante mille euros (80,000\$ canadiens) pour avoir omis de mentionner l'existence d'un projet éolien. (Jugement d'Angers) Dans une affaire semblable en Angleterre en 2004, le couple Holding dû payer quinze mille livres sterling (près de trente mille dollars) pour compenser la perte de valeur de la maison, qu'il avait vendue en 97, occasionnée par les nuisances éoliennes. (Jugement Angleterre) En Angleterre, il y a aussi d'autres poursuites qui impliquent des éoliennes dont: Le couple Davis qui a abandonné sa maison comme quinze autres familles à cause du bruit des éoliennes (Poursuite Angleterre). En 2010, le juge ordonne la démolition de quatre éoliennes et condamne l'exploitant éolien à payer près de cinq cent mille euros (800,000\$ canadiens) à une famille propriétaire viticole de la région du Languedoc-Roussillon.(Jugement Névian)

En Nouvelle-Écosse, en 2006, la famille d'Entremont abandonne une magnifique résidence du dix-neuvième siècle (voir photo McCann page 83) à cause du bruit des éoliennes et de leurs conséquences sur la santé. La maison demeure invendable.(Daniel d'Entremont) La famille Wirtz du Wisconsin a aussi abandonné sa maison (évaluée à trois cent vingt mille dollars US) pour les mêmes raisons. Les Wirtz ne parvinrent pas à vendre leur propriété parce qu'elle se trouve près d'un parc éolien. (Better Plan_Wisconsin1) En 2010, elle a fini à l'encan du shérif et fut achetée par une banque de New York pour le tiers de sa valeur.(Better Plan_Wisconsin2.pdf)

Industrie touristique :

En ce qui concerne l'industrie touristique, la TIAO (Association de l'industrie touristique de l'Ontario) recommande fortement au ministre de l'énergie, dans sa lettre de mars 2010, d'établir des distances entre les éoliennes et les sites touristiques à cause de leurs impacts négatifs. (letter to minister Duguid)

La MRC de Bellechasse, dans son RCI (Règlement de contrôle intérimaire) reconnaît aussi ces impacts sur le tourisme: « L'implantation d'un parc éolien serait néfaste à ce milieu et à sa vocation première. » (BAPE Massif du Sud DB77 page 13) La MRC de Bellechasse croit-elle vraiment au tourisme éolien ? Pas nous.

Santé :

Selon Marjolaine Villey-Migraine, docteur en sciences de l'information et de la communication à Paris, « ...il faut refuser les éoliennes situées à moins de 5 km de toute habitation, à cause des risques produits par les infrasons. » (Infrasons page 14)

Le Docteur Alec Salt, un chercheur au département d'otolaryngologie à l'Université Washington de St-Louis, dans sa conférence au « First International Symposium on Adverse Health Effects from Wind Turbines » tenu à Picton, Ontario, en octobre 2010, déclare: « Depuis des années les gens se sont fait dire qu'un infrason que l'on ne peut entendre ne peut nous affecter. C'est complètement faux. » (05 swv_symposium_presentation_infrasound_your_ears_hear_it_2, page 29) Nous devons arrêter d'ignorer la composante infrason du bruit d'une éolienne et trouver pourquoi il incommode les gens. » (idem page 30)

John Harrison, Ph.D., dans sa présentation au même symposium, illustre un tableau des distances minimales recommandées de par le monde soit de 1.5 à 2 km :

(SWV_symposium_presentation_pure_physics.pdf page 7)

hyperliens:

Lettre de Paula Stahl:

http://www.greenberkshires.org/wind_power_postings/stahl_letter.html

Lettre de Roger Hutzell:

<http://www.savewesternny.org/docs/letters.html>

Lettre de Robert Larivee:

<http://www.pbase.com/wp/image/39285457>

Les cobayes de St-Léandre:

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/201009/11/01-4314791-les-cobayes-de-saint-leandre.php>

AEI_WindFarmNoise_2009inReview:

http://acousticecology.org/docs/AEI_WindFarmNoise_2009inReview.pdf

Wind Concerns Ontario:

<http://windconcernsontario.wordpress.com/>

Macleans Ontario's big windy gamble:

<http://www2.macleans.ca/2009/08/12/ontarios-big-windy-gamble/>

(DB19) INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Éoliennes et santé publique – Synthèse des connaissances, septembre 2009, 84 pages:

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_massif_du_sud/documents/DB19.pdf

Michael S. McCann, évaluateur:

<http://windfarmrealities.org/wfr-docs/mccann-testimony-100608.pdf>

David C. Maturen, évaluateur:

<http://www.newmexicocare.org/2pages/propvals.html>

Mike McMurray, Royal LePage RCR Realty:

<http://windconcernsontario.wordpress.com/2010/10/03/real-estate-professionals-concerns-regarding-wind-turbines/>

Jugement d'Angers:

<http://www.ventdubocage.net/documents/pdf/jugement%20Angers%209%20avril%202009.pdf>

Jugement Angleterre: Windfarm blows house value away

<http://www.thewestmorlandgazette.co.uk/news/447706.print/>

Poursuite Angleterre: Couple sue for £380k being driven out of home by noise from wind turbines:

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-1267250/Couple-sue-380k-driven-home-noise-wind-turbines.html>

Jugement Névia: Le juge ordonne la démolition de quatre éoliennes du parc de Névia

<http://www.ventdecolere.org/archives/justice/Immobilier-tribunal-Nevian-Fevrier-2010.pdf>

Daniel d'Entremont letter to Calumet County:

<http://www.wind-watch.org/documents/daniel-dentremont-letter-to-calumet-county/print>

Famille Wirtz: Better Plan_Wisconsin1:

<http://betterplan.squarespace.com/todays-special/2010/6/21/62110-passing-the-buck-driven-from-your-home-by-wind-turbine.html>

Famille Wirtz: Better Plan_Wisconsin2:

<http://betterplan.squarespace.com/todays-special/2010/5/6/5610-the-sad-fate-of-a-home-in-a-wisconsin-wind-farm-sheriff.html>

Letter to Minister Duguid:

<http://www.windaction.org/?module=uploads&func=download&fileId=1994>

MRC DE BELLECHASSE. Règlement no 169-07 – Règlement de contrôle intérimaire:

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_massif_du_sud/documents/DB77.pdf

EOLIENNES, SONS ET INFRASONS: EFFETS DE L'EOLIEN INDUSTRIEL SUR LA SANTE DES HOMMES:

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_riv-loup/documents/DA34.pdf

Alec Salt, Ph.D. Cochlear Physiology, M.Sc., B.Sc., Biology. 05 swv_symposium_presentation_infrasound_your_ears_hear_it_2:

http://windvigilance.com/downloads/symposium2010/swv_symposium_presentation_infrasound_your_ears_hear_it_2.pdf

John Harrison, Ph.D., 02-swv_symposium_presentation_pure_physics.pdf

http://windvigilance.com/downloads/symposium2010/swv_symposium_presentation_pure_physics.pdf

